



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU LIEU D'ÉLEVAGE PORCIN À SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, ce qui suit :

- 1- Le 27 septembre 2022, une demande de permis pour l'aménagement d'un nouveau lieu d'élevage porcin a été jugée conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton. Ce projet a reçu le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nécessaire en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- 2- Le nouveau projet sera construit sur le lot n° 3 556 722 du Cadastre du Québec, au 1231 3<sup>e</sup> Rang Est à Sainte-Cécile-de-Milton. L'exploitation vise un élevage de 3996 porcs à l'engraissement et l'épandage de lisier sera fait sur le lot cité précédemment, ainsi que sur le lot n° 3 510 909, propriété de la Ferme Pine Legacy S.E.N.C, situé sur le territoire de la Municipalité du Canton de Melbourne, comme indiqué sur les cartes en annexe.
- 3- Conformément à l'article 165.4.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLQ, c.A-19.1)*, **une assemblée publique de consultation sur ce projet sera tenue le 24 octobre 2022 à 19h00 au centre communautaire, situé au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton.**
- 4- L'assemblée de consultations sera présidée par une commission composée par le maire et deux conseillers municipaux. Des représentants de la municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska; du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques et du directeur de santé publique de l'Estrie seront présents.
- 5- L'objectif de cette assemblée publique de consultation est de recueillir les commentaires des citoyens désirant s'exprimer sur ce projet en vue de déterminer si la délivrance d'un permis requis sera assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLQ, c.A-19.1)*. Au cours de cette assemblée, le projet sera présenté et la commission accueillera les questions et les commentaires.
- 6- Les documents du projet soumis par le demandeur, les cultures Karlane S.E.N.C, peuvent être consultés au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au jeudi, sauf durant les jours fériés, ou sur le site WEB de la municipalité, à la section « Municipalité-Avis publics »; et ce jusqu'au 8 novembre 2022 à 16h00.
- 7- Les commentaires et les questions des citoyens pourront être reçus séance tenante par la commission ou transmis, au plus tard le 8 novembre 2022 à 16h00, par courrier ou courriel à :

**Yves Tanguay**

**Directeur général et greffier-trésorier**

**112, rue Principale**

**Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0**

**[direction@miltongq.ca](mailto:direction@miltongq.ca)**

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 5<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre 2022.

  
Yves Tanguay,  
Directeur général et greffier-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Yves Tanguay, directeur général et greffier-trésorier, certifie que le présent avis a été affiché et publié le 5 octobre 2022, conformément à la loi.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 5<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre 2022.

  
Yves Tanguay,  
Directeur général et greffier-trésorier



ANNEXE

LOCALISATION DU PROJET DE LIEU D'ÉLEVAGE  
1231 3<sup>e</sup> RANG EST, SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON  
LES CULTURES KARLANNE SENC





**LOCALISATION DU LIEU D'ÉPANDAGE –  
1172, CHEMIN GEE, CANTON DE MELBOURNE  
FERME PINE LEGACY SENC**

